FOOTBALL

CABB ARRÉRIDJ

L'administration du CABBA : une métamorphose qui relève de la simple formalité

La composante humaine de l'administration du Ahly, en matière d'attribution des responsabilités, a été complètement métamorphosée à la suite de la réunion de huit membres de la SSPA.

Photo : DR

Ainsi, Hacène Messaâoudi qui sort d'une «cure d'inactivité» suffisamment longue pour qu'il puisse être déclaré «convalescent», a été bizarrement désigné président du conseil d'administration, à la place de Moussa Merzougui, l'un des éléments les plus actifs du groupe (un bailleur de fonds aux côtés des frères Benhammadi et de Mebarkia).

Snouci, lui, garde son «poste» de DG de la SSPA et Belouahri sera désigné on ne sait, conformément à quoi dans le poste de directeur sportif, une responsabilité équivalente à l'ex-statut de président de section au temps des clubs amateurs. Il sera chargé également de véhiculer les communiqués du groupe…, autrement-dit il sera porte-parole de l'équipe !

Ammar Bouzidi, un ex-joueur du CAB (Cercle athlétique bordjien) des années 80, a été désigné président des catégories jeunes.

A la suite de cet imprévisible, Merzougui se retire dignement en cédant la place à ces nouveaux responsables : «Que Snouci se régale à fond dans son trône !», réplique-t-il, ce n'est qu'une partie remise… l'avenir le dira à coup sûr, réplique-t-il.

Première victoire dans un match amical

Les Jaune et Noir ont finalement réussi à prendre le meilleur sur une équipe dans une rencontre amicale après quatre défaites et un match nul. C'était sur une affiche de deux buts à un contre le club de Tadjenant.

Se sont illustrés en buteurs deux «espoirs», en l'occurrence Hamid et Oussalah.

Saâdène Ammara

ES SÉTIF

Le plus dur reste à faire

L'Entente de Sétif, unique représentant algérien en compétition internationale, a amoindri ses chances de qualification pour les demi-finales de la Coupe de la Confédération (CAF), en s'inclinant dimanche soir face au FUS Rabat (1-0), en match comptant pour la 3e journée (Gr B) de la phase de poules.

Photo : NewPress

Le but de la rencontre a été marqué par Mourad Batna à la 34e minute.

Cette défaite est loin d'arranger les affaires du club sétifien, qui devra désormais sortir le grand jeu pour espérer décrocher l'une des deux places qualificative pour le dernier carré.

«Nous avons réalisé une très mauvaise première période. Les joueurs ont éprouvé toutes les peines à entrer dans le match. En seconde période, nous avions eu quelques occasions, mais sans effet. Je pense que l'attaque n'a pas fonctionné lors de ce match», a affirmé le coach de l'ESS, le Français Hubert.

L'Entente, dernier au classement du groupe avec 2 points, à trois longueurs du leader, le CA Bizertin, est appelé à revoir sa copie à commencer par le prochain match prévu à domicile face au FUS Rabat, entre le 30 août et le 1er septembre.

Une victoire des Sétifiens dans leur antre du 8-Mai-1945 sera plus que nécessaire, s'ils ne veulent pas quitter la compétition dans leurs petits souliers.

L'attaque de l'ESS, considérée la saison dernière comme le maillon fort de l'équipe, devra faire preuve de plus de lucidité et d'efficacité lors des prochaines sorties. C'est le constat d'ailleurs qu'a dégagé Hubert Velud à l'issue du match de dimanche soir face aux Marocains.

En attendant de replonger à nouveau dans l'ambiance africaine, l'ESS effectuera ses débuts dans le championnat de Ligue 1 ce samedi en rendant visite au nouveau promu, le CRB Aïn Fekroun, en match prévu au stade d'Aïn M'lila. Les Sétifiens, champions en titre, auront à cœur de préserver leur couronne, en dépit de la concurrence qui s'annonce rude cette saison.

CODE DISCIPLINAIRE

La FAF amende des articles du règlement

La Fédération algérienne de football (FAF) a procédé à des amendements dans certains articles du règlement du championnat de football professionnel et du code disciplinaire, à la veille de la reprise de la compétition ce week-end.

Les modifications concernent les articles 14, 69, 71, 81, 82, 86, 94 et 97 (Règlement), ainsi que les articles 9, 23, 42, 74, 97 et 100 (Code disciplinaire), a indiqué la Ligue de football professionnel (LFP) qui gère les championnats d'Algérie des Ligues 1 et 2.

«A la faveur de ces changements, la FAF, qui avait réduit la saison passée la sanction concernant la contestation des décisions de l'arbitre directeur ou l'un de ses assistants, a revu à la hausse cette peine qui passe ainsi du simple avertissement à la suspension ferme d'un match avec une amende personnelle de 30.000 DA», a expliqué la LFP sur son site.

Quant à la décision relative à l'intégration de 7 joueurs formés au club dans l'effectif de la saison, elle est désormais consignée dans ce règlement.

L'article en question indique que «le nombre de joueurs seniors à enregistrer par un club professionnel est fixé à vingt-cinq joueurs au maximum y compris sept joueurs formés dans au moins deux catégories de jeunes du club et trois gardiens de but».

Autre changement apporté, celui de 3 joueurs seniors 1re année qui sont autorisés à participer aux rencontres du championnat de football professionnel de la catégorie U 21 mais dont la participation aux matches de la coupe d'Algérie est interdite, selon la même source.

Dans l'article consacré aux modalités d'accession et de rétrogradation, la FAF précise qu'»un club relégué administrativement ne peut en aucun cas être inclus parmi le nombre des clubs rétrogradant en division inférieure, alors qu'un club relégué sportivement ne peut en aucun cas être repêché».